

Le service urbain du Bibliobus d'Orléans

M. BATAILLE m'a demandé de dire quelques mots sur ce que nous appelons le service urbain du Bibliobus — ceci par rapport au service normal et rural — c'est-à-dire, le service de dépôt de livres dans des collectivités d'Orléans.

A vrai dire, il n'est pas possible encore de donner de grandes précisions, tout d'abord parce que tout ce que nous avons fait jusqu'ici n'est en somme qu'un essai, une sorte de transition jusqu'à ce que la Bibliothèque Municipale soit en mesure de créer un service de lecture publique, — et ensuite parce que notre service n'a véritablement démarré que l'année dernière et que depuis ce moment les dépôts se sont créés peu à peu, certains n'ayant été jusqu'ici renouvelés qu'une fois encore. A l'heure actuelle nous en avons 15, alors qu'en janvier 1958, nous n'en desservions que 4 — dont la Préfecture et la Mairie d'Orléans, ce qui était normal en somme.

L'idée de la création de ce service nous était venue à la suite d'une demande de prêt de livres de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale. Il convenait malgré tout d'être prudent dans nos demandes d'adhésion, car le fonds de livres du Bibliobus était alors de 18.000 et le service rural créé depuis 1954 était alors bien sûr en pleine extension.

Une circulaire — qui ne nous compromettait pas trop ! — a été envoyée avec un questionnaire à une centaine de collectivités d'Orléans comprenant plus de 50 ouvriers et employés. Tous, naturellement, n'ont pas répondu. Parmi les réponses, certaines ont été très enthousiastes, d'autres simplement intéressées. Les refus étaient motivés en général, par l'existence d'une bibliothèque d'entreprise, ou par le prix de location trop élevé à leur idée. Le système proposé était celui de dépôts de livres renouvelés sous les trois mois, livres prêtés moyennant une redevance de 60 francs chacun. De plus, cette année et l'année dernière, nous avons installé un stand à la Foire-Exposition et avons tout de même touché certaines catégories de gens qui pouvaient être intéressés par le service, les journaux ayant fait paraître au même moment des articles divers sur notre activité.

Nous avons pris soin de choisir des établissements de catégories différentes, donc des lecteurs de catégories différentes : ouvriers des usines Thermor, Sandoz, Hotchkiss, de la Régie Renault, de l'usine de la C.G.E., fonctionnaires du M.R.L., de la Trésorerie Générale, de la Mutualité agricole, du Crédit Commercial, de la Sécurité Sociale, et les employés de maisons de commerce, le Prisunic d'Orléans. *Lecteurs* : Comme je le disais tout à l'heure, il est difficile encore de définir et le nombre des lecteurs et leurs goûts. Une chose est certaine en tout cas, c'est que, d'une manière générale, *tous* les livres laissés en dépôt sont lus, que la caisse soit de 50, 80 ou 100 volumes — et sont lus en moyenne 3 fois chacun — cette moyenne étant bien supérieure à celle des dépôts des communes rurales.

Les caisses contiennent bien entendu et sur la demande des responsables, un plus grand nombre de romans que de documentaires, mais toutes catégories sont prêtées dans les mêmes proportions.

Quant au choix des livres, nous tâchons, dans la mesure du possible, d'y faire participer les bibliothèques d'entreprise. Parmi les 15 dépôts, 3 seulement sont préparés entièrement par nous, 3 sont choisis entièrement par les dépositaires qui vont eux-mêmes aux bibliothèques. Les autres sont constitués avec des fiches de demandes de livres que nous envoyons régulièrement et que les responsables font circuler dans les services. Un d'entre eux, est même venu relever à la bibliothèque des listes de volumes sur notre Catalogue sur fiches, qu'il a fait pointer par ses lecteurs.

Pour l'instant donc le système semble s'avérer satisfaisant. Un résultat acquis en tout cas, est d'avoir suscité la création de bibliothèques à l'intérieur de certaines entreprises — 6 sur 15 que nous desservons.

Les projets immédiats seraient de créer à la rentrée des dépôts dans les deux centres d'apprentissage de la ville, ainsi que dans une école du soir municipale ; et par la suite d'étendre le service aux entreprises du département dont les employés ne sont pas forcément atteints par les dépôts effectués dans les écoles et les mairies.

Brigitte PICHERALLE